



AVIS DONNÉ AUX INTÉRESSÉS DE LA MRC DE BÉCANCOUR

AVIS est donné par la soussignée Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors d'une séance ultérieure, adoptera le règlement #419 modifiant le règlement # 355 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Le présent règlement a comme objectif de modifier l'article 9 de la section IV du règlement #335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin d'augmenter le pouvoir de dépenser pour refléter la réalité de 2024.

Le montant maximum d'autorisation de dépenser du directeur incendie passera de 1 000 \$ à 5 000 \$.

Donné à Bécancour, ce 28 mars 2024

Valérie Le Jeune
Greffière-trésorière adjointe
MRC de Bécancour